

ECOLE DE JUJITSU SELF DEFENSE MERVILLE

11 rue Abbé Warein

59660 MERVILLE



CIRCULAIRE ENFANTS ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e), , né(e) le
à

demeurant à

.....

☎ ☒

Représentant légal de : né le

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de jujitsu self défense, en avoir expliqué les détails et accepte l'ensemble de ses clauses.

Pour rappel : L'arrivée et le départ au club incombe à la responsabilité des parents.

Les pratiquants doivent arriver à l'heure aux cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent :

Emmener les enfants jusqu'au dojo.

Venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en kimono ou cas exceptionnel en tenue sportive et doit se déplacer dans le dojo aux abords des tatamis en claquettes. Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis.

Pour contacter l'enseignant principal, Franck DECLERCK **06.83.57.69.85**

Pour nous contacter : soit par ☎ **06.35.10.20.53** ou email Selfdefense.merville@gmail.com

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette activité/de ce sport et je m'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m'ont été enseignées/énoncées par les enseignants de l'école de jujitsu self défense.

Date :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé » :

Le Bureau.